

<http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=4013&nref=C020078>

FEMME - Du M.L.F. à la parité

Cet article est signé par :

Muriel ROUYER, doctorante en science politique, A.T.E.R. de droit public à l'université de Paris-II

Prise de vue

Dans le sillage de Mai-68, le Mouvement de libération des femmes avait situé ses luttes dans une contestation radicale de l'ordre patriarcal, délaissant le débat politique classique pour inscrire au cœur de la culture sa volonté absolue de voir abolie l'oppression des femmes. Avec la loi du 8 juillet 1999, le principe de parité, c'est-à-dire de représentation à égalité des hommes et des femmes dans les institutions élues de la République, s'inscrit tout au contraire comme la conquête d'un « nouveau féminisme » qui aurait réorienté ses revendications vers le champ politique.

Sans mentionner le mot lui-même, la France est le premier pays à consacrer la parité en droit constitutionnel (1999). Cette réforme remet en cause l'édifice juridique et philosophique de l'universalisme républicain, obligeant à repenser les termes de la relation entre égalité et différence des sexes. Le mouvement des femmes est à l'origine de cette « révolution constitutionnelle », que le souci de modernisation éprouvé par la gauche et l'ouverture européenne ont permis de faire passer dans la réalité politique, non sans avoir suscité une résistance marquée.

Féminisme des années 1980 : des victoires à la Pyrrhus ?

À la fin des années 1980, en France, les victoires du féminisme semblaient acquises, célébrées dans la presse et reflétées par l'industrie publicitaire : on se plaisait à représenter les femmes sous les traits de *Superwomen* « assurant » sur tous les fronts, pour cumuler, de plus en plus souvent seules, vies familiale, professionnelle et affective... Cette célébration médiatique de la réussite de quelques rares « battantes » promues au rang de modèles dissimulait une réalité féminine profondément marquée par l'inégalité, voire la précarité, dont l'I.N.S.E.E. dressait froidement le constat. En 1988, la situation politique, économique et sociale des femmes était plutôt morose : elles représentaient moins de 45% de la population active mais nettement plus de la moitié des chômeurs, l'écart des salaires entre hommes et femmes sur le marché du travail était de 30% et la moitié des femmes gagnaient moins de 5 500 francs par mois. Surreprésentées dans les formes précaires d'emploi que la flexibilisation du marché du travail, menée dans la seconde moitié des années 1980, avait facilitées, elles étaient par contre largement sous-représentées dans toutes les instances de décision privées ou publiques. En 1990, formant 53% de l'électorat, elles n'étaient que 5,5% des députés et 3,4% des sénateurs.

On pouvait alors être frappé par le reflux des mouvements de femmes, interprété par certains comme le signe de leur victoire historique. Le journal *Le Monde* du 21 novembre 1987 remarquait que les mouvements de femmes s'estompaient à mesure que celles-ci voyaient leurs revendications satisfaites et que les acquis juridiques étaient venus réduire les inégalités. La presse de gauche, célébrant vingt ans après la « génération tant aimée », traitait déjà les féministes comme d'anciennes combattantes. L'antiracisme de ces années-là ou le mouvement lycéen-étudiant de 1986 eurent naturellement leurs égéries, mais qui se souvient aujourd'hui d'Hayette Boudjema, de Delphine Batho, d'Isabelle Thomas ? Elles ont bien vite été relayées par leurs grands frères. Les femmes, et particulièrement les jeunes femmes, étaient-elles enfin devenues, selon les vœux de certaines féministes historiques, des « hommes comme les autres » ? Au même moment, les milieux conservateurs se félicitaient, rassurés, que les

femmes puissent enfin réussir sans avoir à jeter aux orties leurs rôles d'épouse et de mère. Le 26 février 1988, sous le gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac, à l'occasion des Assises nationales de la femme patronnées par la déléguée à la Condition féminine, Hélène Gisserot, *La Croix* titrait sobrement : « À la dynamique des luttes de femmes a succédé le temps de la réflexion ».

Situation du féminisme révolutionnaire au lendemain de Mai-68

Réflexion, ou régression ? Régression, sans doute, à l'aune de la révolution identitaire collective dont le M.L.F. fut porteur, dans ses idées comme dans ses formes d'action. Ce mouvement de réflexion et de pratique, né de la révolte de Mai-68 et baptisé par les médias en 1970, renvoie, au-delà des querelles sur sa date de naissance, à une prise de parole collective des femmes. De l'université de Vincennes aux groupes de prise de conscience, puis à la célèbre « A.G. », qui se réunit à l'école des Beaux-Arts, à Paris, à partir d'octobre 1970, s'exprimait une même volonté pour les femmes d'analyser sans complaisance la spécificité de leur situation et de fixer les moyens tactiques pour les transformer. Ce féminisme révolutionnaire, caractérisé dès 1968 par la non-mixité, a utilisé toutes les formes d'action protestataire contre les institutions et le pouvoir patriarcal - grèves, rencontres, débats publics, actions spectaculaires, manifestations -, et abordé toutes les questions jusque-là taboues : le corps, la sexualité, le viol, l'avortement. Le M.L.F., bien davantage que « prendre le pouvoir », voulut avant tout, et partout, « faire la révolution ».

Dans l'effervescence et la spontanéité du « mouvement » se sont rapidement formées deux conceptions divergentes de l'oppression subie par les femmes et des stratégies politiques à développer pour y mettre fin. L'une repose sur l'affirmation de la différence sexuelle comme principe existentiel, donc politique, et l'autre sur la négation même de cette différence, cette dernière étant considérée comme le prétexte majeur à l'inégalité de traitement.

Le féminisme « de la différence », fut incarné à partir de 1968 par ce qui devint bientôt une des « tendances » du M.L.F., le groupe Psychanalyse et Politique, ou « Psychépo », parce que sa fondatrice, Antoinette Fouque, combinait avec force psychanalyse lacanienne et critique sociale pour penser les termes politiques, économiques et symboliques de la « forclusion » des femmes par la société. Méfiante à l'égard des féministes gauchistes, dont elle redoutait les dérapages médiatiques et le réformisme hâtif, cette tendance privilégiait un travail critique en profondeur sur l'identité des femmes, niée par la société au profit d'une égalité réductrice. Il s'agissait de penser l'altérité des femmes au-delà d'un « humanisme monosexué », et de s'attaquer à l'ordre symbolique d'une société fondée sur l'exclusion du maternel et du matriciel. Cette démarche fut, à partir de 1974, approfondie et affirmée, par la création, à Paris, des Éditions et de la Librairie Des femmes, destinées à promouvoir l'expression de la créativité des femmes dans l'espace public. Elle trouva un écho dans les écrits de Luce Irigaray et surtout d'Hélène Cixous.

À cette tendance, souvent qualifiée de « naturaliste », d'« essentialiste » ou encore de « différentialiste », s'opposait nettement l'autre grand courant du féminisme radical, le féminisme « égalitariste ». Celui-ci s'inscrivait dans l'héritage direct de Simone de Beauvoir et dans une proximité immédiate avec les conceptions et les organisations politiques de l'extrême gauche. Les féministes égalitaristes se refusaient à parler de différence des sexes, de féminin ou même de femme, préférant la notion de « genre », destinée à rendre compte du caractère construit et social de la féminité. Dans cette perspective, ce sont les rapports sociaux, les rôles imposés, et non une prétendue « nature féminine » qui fabriquent la division des sexes et la bipartition des individus. C'est le sens de la formule de Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme, on le devient. » Ce féminisme « matérialiste » se retrouvait notamment chez les Féministes révolutionnaires. Il a été soutenu, sur le plan théorique, dans des revues telles que *Questions féministes* (1977-1980), rebaptisée *Nouvelles Questions féministes* en 1981, ou *Cette violence dont nous ne voulons plus* (1986-1991), devenue *Projets féministes*, et représenté par des maisons d'édition comme Tierce, ou Côté-Femmes.

Dans cette seconde logique, le M.L.F. recherchait une visibilité médiatique à tout prix, ce qu'illustrent fort bien les actions des Féministes révolutionnaires (dépôt d'une gerbe à la femme du soldat inconnu en 1970, irruption dans une réunion de l'association nataliste Laissez-les vivre en 1971, etc.). Une telle stratégie s'inscrit dans les formes d'action des mouvements sociaux les plus contemporains mais, comme toute « manifestation pour journalistes » (Patrick Champagne), elle mène vite à l'épuisement ou à la surenchère creuse. La tendance égalitariste a trouvé ici ses limites, incapable de transformer par la lutte des classes des rapports sociaux marqués par la domination masculine. Cette incapacité tenait à la fois au caractère « révolutionnaire » ou gauchiste de cette tendance, qui rejetait tout changement par l'intervention de l'État, et à son rapport paradoxal à la gauche. Cette dernière est à la fois l'alliée naturelle des luttes historiques du féminisme et son « ennemi principal », selon l'expression de Christine Delphy, parce qu'elle distingue toujours l'aliénation principale (de classe) de l'aliénation secondaire (patriarcale), ignorant ce que Flora Tristan (1803-1844) avait pourtant formulé sans équivoque : « L'homme le plus opprimé peut opprimer un être qui est sa femme ; elle est le prolétaire du prolétaire. »

L'intégration des féministes aux combats de gauche fut une source de division persistante du M.L.F. dès le milieu des années 1970, et jusqu'à la fin des années 1980. La question marqua notamment les campagnes en faveur de l'avortement. La mobilisation et l'action furent alors surtout le fait d'associations ad hoc telles que Choisir (fondée en 1971 par Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi) ou le M.L.A.C. (Mouvement pour la libéralisation de l'avortement et de la contraception, créé en 1973 pour pratiquer des avortements alors interdits par la loi) ou encore le Planning familial. Le M.L.F., bien que favorable à l'avortement (cf. « Le Manifeste des 343 » publié en avril 1971 par *Le Nouvel Observateur*), hésitait à s'engager collectivement par crainte du réformisme et des récupérations politiques. C'est toutefois grâce à l'appui des députés de l'opposition de gauche, et sous la pression de la rue, que fut adoptée la loi Veil du 17 janvier 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse. Pourtant, les formations de gauche, réformistes ou révolutionnaires, demeuraient pour ainsi dire des clubs d'égaux fraternels, restés fidèles au mythe familial révolutionnaire et misogyne. L'effort des femmes pour briser cette identité d'appareil - cesser d'être, comme l'écrit Valérie Solanas, des « femmes-mecs », ou des « filles » selon le mot d'Antoinette Fouque - exigeait davantage, sans doute, que les méthodes contestataires d'un « mouvement social ».



cliquer sur l'image
pour l'agrandir
Simone Veil

Ministre de la Santé dans le gouvernement de Jacques Chirac, Simone Veil défend devant l'Assemblée nationale présidée par Edgar Faure, en novembre 1974 son projet de loi sur l'interruption volontaire de la grossesse. Après des débats houleux, la loi est adoptée le 20 décembre par 277 voix contre 192, la majorité votant pour à près d'un tiers, l'opposition (P.S., P.C., M.R.G.) votant pour à la quasi-unanimité. [...]

Type de document :
photographie

Crédit :

Aurore/ SIPA

Tous les documents proposés par Encyclopædia Universalis
sont légalement autorisés pour l'usage pédagogique

L'opportunité politique : la gauche au pouvoir et l'impulsion européenne

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 changea la donne féministe et occasionna ce que certaines féministes considèrent comme un « repli » du M.L.F., du moins en tant que mouvement social. L'heure n'était plus à la révolution, mais aux réformes. François Mitterrand s'était voulu le candidat des femmes, quoiqu'elles n'aient pas voté en majorité pour la gauche. L'ancienne tendance psychépo du M.L.F. avait appelé les femmes à voter pour le candidat socialiste dès le premier tour. Tandis qu'il modernisait la gauche, ralliant les gauchistes d'hier, le mouvement des femmes perdait ses repères. Sa stratégie de contestation devenait moins pertinente face à un gouvernement prônant un féminisme égalitaire, réformiste, à l'écoute des femmes, même si la crise économique, à partir de 1983, allait bientôt restreindre son action.

En 1981, Yvette Roudy avait pris la tête du ministère des Droits de la femme - et non plus à la « condition » féminine, terme résigné qu'avait choisi la droite en créant le premier secrétariat d'État en 1974. Le féminisme d'État fut à l'origine de grandes lois pour les femmes entre 1981 et 1986 : remboursement de l'I.V.G. par la Sécurité sociale, amélioration du statut des femmes d'artisan et instauration d'un congé de maternité rémunéré pour l'ensemble des femmes de professions indépendantes en 1982, égalité professionnelle entre hommes et femmes (1983), recouvrement des pensions alimentaires impayées par les organismes prestataires d'allocations familiales (1984) ou encore usage du nom patronymique de la mère (1985). Le train des réformes passé, on convertit le ministère en un simple secrétariat d'État chargé du Droit des femmes en 1988. Alors que les femmes avaient, cette fois dans leur grande majorité, soutenu la gauche, celle-ci ne leur offrait plus qu'un ministère alibi, occupé à gérer un quotidien désenchanté : de 1988 à 1993, le secrétariat d'État orientait ses campagnes contre les violences conjugales, le harcèlement sexuel, l'amélioration des droits à la contraception.

Dans ce cadre, le mouvement des femmes, subdivisé en associations diverses voire rivales, optait pour un dialogue plus ou moins critique avec les autorités publiques. Le mouvement social se muait en groupe de pression, mobilisé suivant les cas pour l'application du droit à l'avortement et à une contraception libre et remboursée, contre le harcèlement des femmes au travail et les atteintes à leur image dans les médias. Il s'opposait aussi aux mesures familialistes du gouvernement Juppé, inspirées par le rapport Codaccioni sur la politique familiale (oct. 1993), et engageait la lutte contre certains réseaux de l'extrême droite catholique multipliant les entraves à l'avortement. Ainsi, le 25 novembre 1995, une manifestation rassembla à Paris plus de 40 000 personnes à l'appel de la Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception, renouant ainsi avec les modes d'action du mouvement social.

Mais une réalité apparaissait de plus en plus choquante à l'heure du féminisme institutionnel : la faible présence des femmes en politique. Ce fait ne pouvait devenir un grief qu'une fois intégrée la perspective réformiste. Dès la fin des années 1980, remarque Françoise Gaspard, la réflexion féministe avait interrogé, de manière critique, les rapports entre le pouvoir politique et les femmes, spécialement en démocratie. Les travaux de Geneviève Fraisse et de Michèle Le Doeuff ou encore les études parues, en 1991 et 1992, dans *Histoire des femmes en Occident* dirigé par Michelle Perrot, tendaient à démontrer que la démocratie excluait structurellement les femmes, leur exclusion de l'espace public constituant la condition même de l'universalisme abstrait républicain et démocratique. Il fallait donc, en quelque sorte, « démocratiser la démocratie » par les femmes. C'est à ce projet que répondait, par exemple, la création par Antoinette Fouque de l'Alliance des femmes pour la démocratisation, et la tenue d'états généraux des femmes, en 1989, année du bicentenaire de la Révolution française.

La parité, les étapes d'une réforme

Le projet a reçu, de fait, une impulsion décisive de la part des institutions européennes. L'idée de parité a pris son essor à partir de ces instances internationales, moins marquées par la concurrence pour le pouvoir, dotées d'une solide expertise comparative et de politiques publiques prenant en compte les femmes.

Une première phase, d'expertise, s'ouvrait en 1989, avec la présentation par la philosophe Élisabeth Sledziwski, lors d'un séminaire au Conseil de l'Europe, du concept de « démocratie paritaire ». Elle y attaquait l'universalisme abstrait du droit politique démocratique au nom de la différence des sexes : prétendument sans genre, expliquait-elle, ce droit est toujours décliné au masculin, ce qui aboutit à un « apartheid » de fait contre les femmes, exclues du *dêmos* gouvernant. La démocratie devrait, pour cesser d'opérer ce déni, prendre appui sur une conception « réaliste » de l'universalité où le peuple citoyen serait pris en compte « dans son identité duelle », c'est-à-dire, sexuée. Politiquement, il s'agit d'opérer un partage de la souveraineté démocratique entre les hommes et les femmes, et, pour cela, d'assurer la composition paritaire des instances du débat et de la décision démocratique, ce qu'une loi, dotée d'une assise constitutionnelle, devrait garantir.

À partir de 1991, la Commission européenne mit en place un réseau d'experts international, « femmes dans la prise de décision », dans le cadre du troisième programme pour l'égalité des chances entre hommes et femmes. En novembre 1992, ce réseau européen organisait une conférence sur les femmes dans les processus de décision dont l'acte final, la Déclaration d'Athènes, recommandait l'adoption de la « parité dans la représentation et l'administration des nations ». Françoise Gaspard publiait en France un ouvrage, inspiré de cette nouvelle expertise, proposant la parité comme nouvel horizon du féminisme et de l'égalité, tandis que deux associations pour la parité étaient créées, par Yvette Roudy (Parité) et par Antoinette Fouque (Parité 2000).

S'ouvrait alors une deuxième phase, de diffusion, qui ancrerait l'idée de parité dans le débat public national : colloque de l'association Choisir le 4 juin 1993 à l'U.N.E.S.C.O. sur le thème « La Démocratie pour les femmes, un pouvoir à partager », publication du « Manifeste des 577 » pour une démocratie paritaire dans *Le Monde* du 10 novembre 1993, proposition par Gisèle Halimi d'un référendum sur la question. La parité devenait un enjeu électoral repris, avec plus ou moins de conviction, par quelques listes et partis. Aux élections européennes de 1994, pour lesquelles l'Union recommandait de viser « l'équilibre femmes-hommes », plusieurs listes étaient quasi paritaires. On moqua alors la liste « chabadabada » conduite par Michel Rocard. En 1995, alors même que Jacques Chirac déclarait faire davantage confiance aux mœurs qu'à la loi, Alain Juppé, alors Premier ministre, créait l'Observatoire de la parité.

C'est bien au cours de cette phase d'élaboration que l'idée de parité fut questionnée, reprise et retravaillée, en somme mise en mouvement par des femmes qui, précisément parce qu'elles avaient déjà posé, dans le feu de l'action, la question de leur identité « différente », étaient particulièrement intéressées par un travail approfondi sur une notion qui redistribuait quelque peu les cartes conceptuelles du féminisme français. Comment, en effet, être à la fois féministe universaliste ou égalitariste (c'est-à-dire croire à l'universalisme de l'humanité une, dont la notion de parité impliquait justement la critique) et paritaire, s'interrogeait Françoise Colin, saisie par le doute ? Par ailleurs, Antoinette Fouque se demandait si le nombre suffirait à changer une politique dont l'universalisme avait toujours été pensé, sur le modèle implicite de « l'Un », sans les femmes : ne convenait-il pas de défendre, en outre, une parité « qualitative », c'est-à-dire impliquant des femmes déterminées à agir pour les femmes en tant que femmes ? Ces questions, et d'autres encore, avaient été au cœur du séminaire de réflexion organisé en 1994-1995 à l'E.H.E.S.S. par Marie-Victoire Louis (sociologue, féministe, présidente de l'Association européenne de lutte contre les violences faites aux femmes au travail). Ouvert à toutes les sensibilités du féminisme, cet événement sema le trouble dans beaucoup d'esprits avec cette idée qu'une utopie révolutionnaire hier revendiquée à cor et à cri, l'égalité dans la différence, puisse devenir opérationnelle

par les moyens du droit politique. Les anciennes oppositions se dessinaient encore sous les efforts conjugués pour soutenir la parité : on pouvait la défendre au nom de l'égalité, quitte ensuite à la supprimer, une fois la représentation redevenue égale et juste. C'est ce qu'évoquait notamment Geneviève Fraisse, qui estimait cette idée « vraie en pratique, fausse en théorie ». Mais on pouvait aussi souhaiter ancrer durablement, comme l'avait suggéré É. Sledziowski, la dualité sexuée dans le droit politique, ce qui était très peu conforme à la conception française de l'égalité républicaine. On pouvait enfin, comme ce fut le cas de plusieurs féministes, la refuser. La parité n'était pas dénuée d'ambiguïtés, ce qui, en général, est propice au succès d'une idée.

La troisième phase, de débat politico-médiatique, s'ouvrit en 1996 avec la publication, dans *L'Express* du 6 juin 1996, du « Manifeste des 10 pour la parité », rassemblant les signatures de femmes politiques de droite et de gauche. Elle se poursuivit par un vif débat qui allait accompagner tout le processus législatif menant à la réforme constitutionnelle. Il fut baptisé ironiquement par la presse la « Bataille des Dames » parce qu'il engageait surtout de « grandes » signatures universitaires et intellectuelles, qui semblaient parfois récolter ce que d'autres avaient semé avant elles. Il rappelait aussi ces « fièvres hexagonales » dont parle Michel Winock, qui régulièrement saisissent les intellectuels dans l'histoire politique française. À partir du moment où Gisèle Halimi fut désignée rapporteur du projet de loi adopté par le Conseil des ministres, en juin 1998, eut lieu dans la presse un échange de vues tranchées d'une qualité argumentaire remarquable. À la position « paritaire » suspectée de naturalisme, soutenue par Sylviane Agacinski, Blandine Kriegel et Michelle Perrot, s'opposait la position « universaliste » défendue dans la presse par Évelyne Pisier, Élisabeth Badinter, Françoise Héritier et Élisabeth Roudinesco notamment. Accusant les premières de communautarisme catégoriel au profit des femmes, les antiparitaires défendaient le potentiel égalitaire de l'idée républicaine fondée sur la notion d'un individu abstrait que l'idée d'un universel « double » remettait en cause. Elles refusaient que l'on en vienne à modifier la Constitution pour résoudre ce problème de sous-représentation des femmes, qu'elles déploraient également, mais qu'il revenait selon elles aux instances du combat politique, les partis, de changer, éventuellement guidés par la loi.

La féminisation de la vie politique grâce à la parité est finalement passée, en France, par une réforme de la législation : loi du 8 juillet 1999 modifiant l'article 3 de la Constitution sur la souveraineté (« la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives »), l'article 4 précisant désormais que « les partis et les groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe dans les conditions déterminées par la loi » ; loi du 6 juin 2000 modifiant le Code électoral pour les élections municipales et régionales et faisant obligation aux formations politiques de présenter, dans les communes de plus de 3 500 habitants, autant de femmes que d'hommes sur leurs listes et de les présenter alternativement.

Bien que l'égalité reste le principe républicain réaffirmé de la réforme, en retrait, apparemment, des thèses « différentialistes », et bien que le mot de parité reste implicite, on peut parler de révolution paritaire du droit républicain, contraint de mentionner pour la première fois (ce que le Conseil constitutionnel avait refusé en 1982) les hommes et les femmes dans l'exercice de la souveraineté. C'est, sans aucun doute, une victoire pour le mouvement des femmes en France. Parvenues à surmonter les divisions d'une histoire agitée, des femmes, féministes et militantes, ont semble-t-il trouvé un bon moyen d'inscrire la force d'être des femmes au cœur même de la démocratie.

Écrit par **Muriel ROUYER**

Bibliographie

Ouvrages généraux et essais

S. AGACINSKI, *Politique des sexes*, Seuil, Paris, 1998

M. ALBISTUR & D. ARMOGATHE, *Histoire du féminisme français*, Éditions Des femmes, Paris, 1977

CONSEIL DE L'EUROPE, *La Démocratie paritaire. Quarante années d'activité du Conseil de l'Europe*, Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1993

Y. ERGAS, « Le Sujet femme. Le féminisme des années 1960-1980 », in G. Duby et M. Perrot dir., *Histoire des femmes en Occident*, vol. V, Plon, Paris, 1992 / A. FOUQUE, *Il y a deux sexes*, Gallimard, 1995

G. FRAISSE, *Muse de la raison : la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Alinea, Aix-en-Provence, 1989

F. GASPARD, C. SERVAN-SCHREIBER & A. LE GALL, *Au pouvoir citoyennes !*, Seuil, 1992

H. HIRATA et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, P.U.F., Paris, 2000

I.N.S.E.E., *Les Femmes*, Service des droits des femmes, série Contours et caractères, 1991, 1995

J. JENSON, « Le Féminisme en France depuis Mai-68 », in *XX^e siècle-Revue d'histoire*, oct.-déc. 1989

B. KRIEGEL, *La Cité républicaine*, Galilée, Paris, 1998, t. IV : *Les Chemins de l'État*, troisième partie

M. LE DOEUFF, *L'Étude et le rouet*, Seuil, 1989

J. MOSSUZ-LAVAU, *Femmes/hommes pour la parité*, Presses de Sciences Po, Paris, 1998

E. NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, 1996 ; « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », in *Réseaux*, n° 98, C.E.N.T.-Hermès-Science Publications, 1999

F. PICQ, *Libération des femmes. Les années mouvement*, Seuil, 1993.

Articles et revues

S. AGACINSKI, « Contre l'effacement des sexes » in *Le Monde*, 6 févr. 1999

C. APPRILL & É. SLEDZIEWSKI, « La Cité et les femmes », in *Libération*, 11 mai 1995

C. DELPHY, « L'Ennemi principal », in *Partisan*, n° spécial *Libération des femmes*, nov. 1970

A. FOUQUE, « Femmes en mouvement : hier, aujourd'hui, demain », in *Le Débat*, n° 59, mars-avr. 1990

G. FRAISSE, « La parité n'est pas l'égalité sociale », in *Libération*, 29 déc. 1998

F. GASPARD, « De la parité : naissance d'un concept, naissance d'un mouvement », in *Nouvelles Questions féministes*, vol. XV, n° 4, nov. 1994

M. PERROT dir., « An 2000 : quel bilan pour les femmes ? », in *Problèmes politiques et sociaux*, n° 835, mars 2000

É. PISIER, « Universalité contre parité », in *Le Monde*, 8 févr. 1995 ; « Contre l'enfermement des sexes », in *Le Monde*, 11 févr. 1999

É. ROUDINESCO, « Une parité régressive », in *Le Monde*, 11 févr. 1999.

Actualité de la parité, Actes du séminaire à l'E.H.E.S.S., in *Projets féministes*, n° 4-5, 1995

Cités, n° 3, déc. 2000, *Le Principe de parité aujourd'hui*